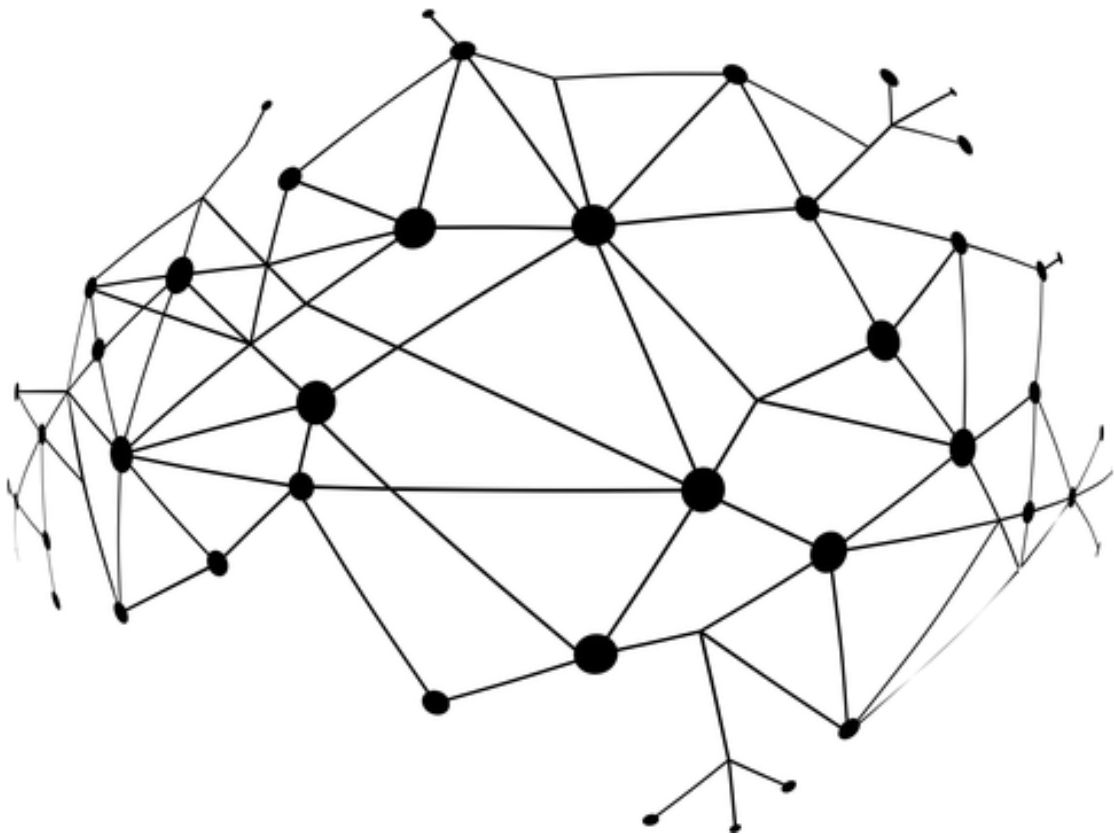


Grandes entreprises technologiques - ou Big tech - et droits humains

Découvrir et comprendre



©Canva



Sommaire

Qu'appelle-t-on technologie ?	3
Le fil des mots	3
Activité 1	3
Déroulement	4
Les technologies : textes fondateurs et entreprises principales.	5
Frise chronologique	5
Activité 2	5
Déroulement	6
Vie volée, vie privée	7
Relai sportif	7
Activité 3	7
Déroulement	8
Modèle d'arborescence, fil des mots	9
Annexe 1	9
	9
Glossaire	10
Annexe 2	10
Cartes pour la frise chronologique	13
Annexe 3	13
Cartes pour le relai sportif	36
Annexe 4	36

Ce livret propose des activités pédagogiques dans une progression pédagogique.
Les définitions contenues dans ces activités ne sont ni complètes ni fixes - il s'agit de documents évolutifs.

Qu'appelle-t-on technologie ?

Le fil des mots

Activité 1

Objectifs

- Permettre une libre expression des représentations et des connaissances des personnes participantes sur les technologies.
- Identifier et définir les notions clés liées aux technologies.



Durée

20 minutes



Public

À partir de 12 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Tableau ou grandes feuilles de papier.
- Marqueurs
- Trois chaises



Préparation

- Prenez connaissance du modèle d'arborescence (annexe 1)
- Prenez connaissance du glossaire pour définir les mots et les notions (annexe 2)
- Alignez trois chaises devant un tableau blanc (ou trois grandes feuilles de papier)
- Demandez au groupe de se mettre debout face aux chaises et au tableau blanc.

Déroulement

1. Ecrivez « technologies » en haut de l'une des feuilles ou du tableau blanc et demandez à une personne de s'asseoir sur la chaise du milieu.
2. Demandez aux autres personnes de proposer un mot qui leur vient à l'esprit quand on parle de « technologies ». Les deux premières personnes proposant un mot viennent s'asseoir sur les deux chaises restantes. Inscrivez les deux mots sur le tableau blanc, sur le modèle pour commencer l'arborescence.
3. Demandez à la personne du milieu de choisir le mot qui lui semble le plus pertinent et d'explicitier leur choix. La personne dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe.
4. Demandez de nouveau au groupe de proposer deux mots pour continuer l'arborescence, à partir du mot sélectionné. Les personnes proposant les mots viennent s'asseoir sur les chaises restantes, et la personne du milieu choisit de nouveau le mot qui lui semble le plus pertinent. Celle dont le mot a été choisi prend sa place sur la chaise du milieu, tandis que les autres rejoignent le groupe. Continuez ainsi jusqu'à ce que les personnes participantes soient à court de mots.
5. Laissez un temps aux personnes participantes pour observer l'arborescence.
6. Lancez une discussion à partir des questions suivantes :
 - Que constatez-vous ?
 - Quelle est la branche la plus fournie ?
 - Selon vous, pourquoi ?
 - Avez-vous des exemples pouvant illustrer les mots proposés ?
 - Pouvez-vous donner les définitions des mots et notions proposés ?Vous pouvez vous appuyer sur le glossaire à la fin de ce livret pour donner ou clarifier les définitions et expliciter des notions qui ne seraient pas apparues dans les discussions.

Les technologies : textes fondateurs et entreprises principales.

Frise chronologique

Activité 2

Objectifs

- Connaître les dates de l'histoire sur les technologies liées au numérique, en France et dans le monde.
- Découvrir les grands textes historiques autour de l'accès aux droits humains.
- Appréhender l'histoire et l'actualité des technologies liées aux droits humains dans le monde.



Durée

40 minutes



Public

À partir de 14 ans
De 8 à 30 personnes



Matériel

- Les panneaux « dates importantes », « faits importants », « description » et « drapeaux » (annexe 3)



Préparation

- Divisez le groupe en deux sous-groupes de même effectif.
- Distribuez aux personnes du premier groupe l'ensemble des panneaux « dates » et à celles du deuxième groupe l'ensemble des panneaux « faits ».

Déroulement

1.

Invitez les personnes à se regrouper par binôme date/ texte et à se placer par ordre chronologique.

2.

Après les avoir laissées se regrouper, vérifiez de manière collective que les bons binômes ont été formés et que la chronologie des événements a été respectée.

3.

Vous pouvez ensuite questionner les personnes participantes : Qu'appelons-nous technologies ? Quand est apparu ce concept ? Quel a été le premier texte juridique lié ? Les textes garantissent-ils à eux seuls que tous les êtres humains ont accès aux droits ?

Vie volée, vie privée

Relai sportif

Activité 3

Objectifs

- Sensibiliser à la notion de vie privée.
- Identifier des situations où la vie privée est volée.



Durée

60 minutes



Public

À partir de 6 ans

De 6 à 20 personnes



Matériel

- Les cartes « situations » et « droits » (annexe 4).
- 4 cerceaux ou 4 objets permettant de délimiter 2 parcours.
- Une grande feuille ou un tableau blanc.
- De la pâte à fixer.



Préparation

- Imprimer l'annexe 4 et découper chacune des cartes individuellement.
- Séparer les cartes situations et droits en deux piles distinctes.
- Préparer un grand espace de course, divisé en 2 et délimité par un objet au début et à la fin.

Déroulement

1. Proposez aux personnes participantes de se réunir devant vous, debout. Constituez deux équipes du même effectif.

2. Annoncez aux personnes participantes qu'elles vont faire un relais pour découvrir ce qu'est la vie privée, et son importance.

Expliquez que la première équipe devra partir du cerceau de départ et se relayer, à tour de rôle, pour aller chercher une carte situation. Une fois que la première personne a récupéré la carte, elle devra courir, lire la carte à la prochaine personne de son équipe, taper dans sa main puis coller le papier sur le grand poster. La deuxième personne de l'équipe peut ainsi répéter le même enchaînement d'actions.

La deuxième équipe réalisera les mêmes étapes, avec les cartes « droits ».

3. Une fois l'ensemble des cartes collectées et apposées sur le tableau blanc, réunissez les cartes situations sur une même ligne.

Demandez aux personnes participantes de les lire une par une. Pour chacune des situations, questionnez le groupe entier :

- Selon vous, la vie privée est-elle protégée dans cette situation ? Pourquoi ?
- Quel serait le droit correspondant ?

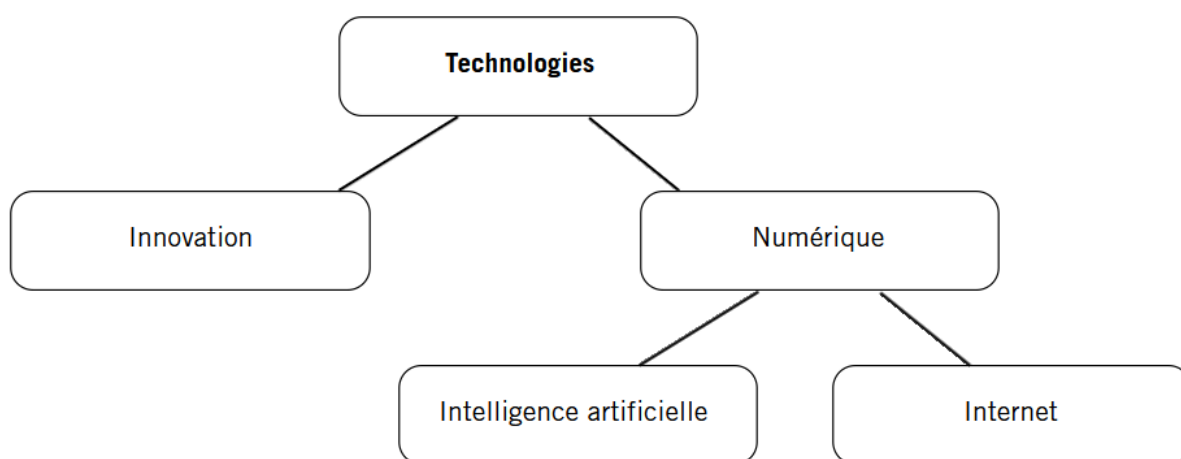
4. Une fois chaque situation reliée à un droit vulgarisé, expliquez aux personnes que ces droits figurent dans des textes juridiques. Citez la Convention Internationale des droits de l'enfant (texte international), la RGPD (texte européen), Code Civil (France) ou encore

la Déclaration universelle des droits de l'homme (texte international).

5. Si vous le souhaitez, vous pouvez proposer aux personnes de réaliser un poster et de le décorer, à partir des cartes reliées.

Modèle d'arborescence, fil des mots

Annexe 1



Glossaire

Annexe 2

Big tech ou Géants du numérique : expression courante désignant les principales entreprises de technologies de l'information qui façonnent et dominent Internet.

Intelligence artificielle (IA) : il n'existe pas de définition universellement admise du terme « intelligence artificielle ». Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme utilise ce terme pour désigner tout un éventail de processus et de technologies permettant à des ordinateurs d'aider ou de remplacer des humains dans des tâches spécifiques, comme la prise de décisions et la résolution de problèmes.

Réseau social : plateformes en ligne permettant aux personnes utilisatrices d'échanger des contenus (images, textes par exemple), de développer des interactions sociales ou encore de s'informer.

Algorithme : description d'une suite d'étapes permettant d'obtenir un résultat à partir d'éléments fournis en entrée. Les algorithmes exécutent en général des tâches répétitives et fastidieuses à la place d'êtres humains.

Algorithme d'apprentissage : capacités pour l'algorithme (via des modèles mathématiques) de s'entraîner et d'apprendre de nos comportements en ligne en fonction d'informations pertinentes tirées d'un ensemble de données.

Algorithme de recommandation : l'algorithme de recommandation facilite la recherche et l'extraction d'informations censées être pertinentes pour un profil. Sur un réseau social, un ensemble d'algorithmes décide du contenu à afficher sur le fil d'actualité en fonction de diverses informations telles que les goûts, les réactions, le temps passé sur tel ou tel contenu, les derniers contenus proposés, etc.

Effet de “spirale” ou “rabbit hole” en anglais : expression couramment utilisée dans l'étude des plateformes de réseaux sociaux ; elle désigne le fait de resserrer les recommandations de contenu sur les fils d'actualité autour d'un sujet, en partant du principe que ce contenu suscitera de vives réactions émotionnelles et poussera l'utilisateur ou l'utilisatrice à poursuivre le visionnage. **Economie de l'attention** : capacité d'un acteur économique à capter le temps des utilisateurs et utilisatrices sur ces produits.

Deep fake : désigne communément des contenus générés à partir d'éléments préexistants : images, vidéos ou même sons. Ils sont souvent utilisés afin de menacer et harceler (deepfake pornographique par exemple) ou encore pour

propager de la désinformation (dans le cadre d'une campagne électorale par exemple).

Harcèlement en ligne : utilisation de plateformes en ligne en vue d'intimider, de menacer, de réduire au silence ou de prendre pour cible une ou plusieurs personnes.

Doxxing : consiste à divulguer des informations ou des documents personnels ou permettant d'identifier quelqu'un en ligne, sans le consentement de la personne concernée, généralement avec une intention malveillante. Il peut s'agir de l'adresse de la personne, de son véritable nom, des noms de ses enfants, de son numéro de téléphone ou de son adresse électronique.

Modération de contenus : désigne le contrôle et l'application par les plateformes de réseaux sociaux des règles relatives aux formes d'expression autorisées et interdites. Elle peut inclure des actions telles que la détection, la rétrogradation et la suppression de contenus enfreignant les règles de la plateforme.

Surveillance numérique de masse : il s'agit du contrôle de toute une population, ou d'une partie importante de celle-ci, à l'aide d'outils numériques. Cette surveillance prend généralement la forme de contrôle des communications électroniques, l'installation de caméras de surveillance, le recours aux technologies de reconnaissance faciale, la collecte d'informations dans des bases de données biométriques, et peut même passer par l'utilisation de drones, entre autres tactiques.

Vidéo surveillance algorithmique : consiste à automatiser l'analyse des images de vidéosurveillance pour détecter et signaler des événements qu'ils auront été entraînés à reconnaître. Concrètement, des algorithmes vont analyser les images captées par les caméras (fixes et drones) afin de détecter et de signaler en temps réel des événements prédéterminés susceptibles de menacer la sécurité des personnes.

Reconnaissance faciale : technologie qui analyse les traits du visage et les comparent, via des algorithmes, à des images stockées dans une base de données. La reconnaissance faciale appartient à la catégorie des technologies biométriques. Il existe deux types de reconnaissance faciale : celle à des fins d'authentification (vérifier votre identité dans un aéroport par exemple) et celle à des fins d'identification (vous identifier dans une foule dans l'espace public).

Données biométriques : caractéristique physique, physiologique ou comportementale qui permet d'identifier une personne de manière unique (ADN, iris, visage, empreintes digitales, etc.). Ce sont des données extrêmement sensibles.

Effet "cliquet" : expression qui désigne l'effet empêchant le retour en arrière une fois la technologie mise en place.

Logiciel espion : logiciel malveillant qui espionne l'ordinateur ou le téléphone d'une personne et surveille ses communications en permanence, pour accéder à des informations et à des fichiers privés.

Surveillance numérique ciblée : espionnage ou contrôle, à l'aide d'outils numériques, de personnes ou d'organisations spécifiques pouvant intéresser les autorités. Cela peut notamment passer par le piratage des appareils via l'installation de logiciels espions qui aspirent l'ensemble des données stockées.

Nomophobie : dépendance extrême au téléphone portable.

Hameçonnage : technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles.

Chiffrement des données : terme technique qui désigne la méthode par laquelle les communications (SMS, emails, appels téléphoniques et vidéo) sont sécurisées afin d'empêcher toute personne autre que le destinataire prévu d'y accéder.

RGPD (règlement général sur la protection des données) : texte européen qui vient encadrer le traitement des données personnelles dans l'Union européenne.

CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : entité indépendante, créée par la loi "Informatique et libertés" de 1978, qui a comme rôle de veiller à la protection des données personnelles.

DSA (Digital services act) : Règlement européen sur les services numériques.

Cartes pour la frise chronologique

Annexe 3

Tableau récapitulatif (solutions pour la personne animatrice)

Dates	Faits	Descriptions	Drapeaux
1948	Parution d'une convention internationale précisant les droits humains.	La Déclaration universelle des droits de l'homme est un texte international traduit dans plus de 500 langues.	UE
1975	Création de l'entreprise Microsoft Corporation	Entreprise multinationale d'informatique et micro-informatique, créée par Bill Gates et Paul Allen. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.	USA
1976	Création de l'entreprise Apple.	Création d'une entreprise multinationale qui imagine et commercialise des produits électroniques, des ordinateurs et des logiciels. Elle a été créée par Steve Jobs, Steve Wozniak et Ronald Wayne. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de	USA

		l'information et de la communication.	
1978	Création d'une autorité administrative française indépendante : la CNIL	La commission nationale de l'informatique et des libertés doit veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits humains, ni à la vie privée et informatique, ni aux libertés individuelles ou publiques.	France
1978	Loi française « informatique et libertés »	Ce texte juridique français relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés régit le traitement des données personnelles.	France
1989	Apparition d'internet	Tim Berners-Lee invente et met en place en 1989 le World Wide Web (www), dans l'objectif de partager des informations, des fichiers et des courriers électroniques. Cette solution se démocratise avec les progrès de l'informatique et des réseaux de communication.	Angleterre
1991	Apparition du cloud computing	Cela signifie « l'informatique en nuage » et désigne un groupe d'éléments en réseau fournissant des services. Ils permettent de stocker des données d'utilisateurs ainsi que des logiciels. Les données informatiques sont ainsi stockées sur	USA

		des serveurs informatiques distants, à travers un réseau (internet).	
1994	Création de l'entreprise Amazon	Entreprise multinationale basée à Seattle, dans l'état de Washington, aux Etats-Unis. Fondée par Jeff Bezos en 1994, la plateforme fournit la vente en ligne de produits culturels et marchands. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.	USA
1995	Directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données	La directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données est un texte juridiques contraignant du Parlement européen et du Conseil européen. Il vise à harmoniser la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques en ce qui concerne les activités de traitement et à assurer le libre flux des données à caractère personnel entre les États membres.	UE

1998	Création de l'entreprise Google LLC	Google Limited Liability Company est une entreprise multinationale de services technologiques (logiciels et sites web). Fondée en 1998 par Larry Page et Sergey Brin, son siège se trouve dans la Silicon Valley, dans l'état de Californie, aux Etats-Unis. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.	USA
2000	Charte des droits fondamentaux	La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) a été proclamée lors du Conseil européen de Nice. Elle comporte 54 articles consacrant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE. Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. La Charte constitue un bouclier juridique supplémentaire pour les personnes dans l'Union européenne. Dès sa proclamation, la Charte a eu vocation à devenir le texte de	UE

		référence pour la protection des libertés et droits fondamentaux.	
2004	Création du réseau social Facebook	Réseau social en ligne fondé par Mark Zuckerberg en 2004, aujourd'hui gérée par l'entreprise Meta Platforms. Ce réseau permet aux personnes utilisatrices de publier des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, d'échanger des messages, de joindre et de créer des groupes et d'utiliser des applications. Il fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.	USA
2006	Création du réseau social Twitter	X, anciennement appelé Twitter est un réseau social gouverné par Elon Musk qui permet aux personnes utilisatrices utilisateurs de poster des messages en ligne.	USA
2010	Création du réseau social Instagram	Réseau social en ligne paru en 2010 qui permet, pour ses utilisateurs et utilisatrices, le partage de photos et vidéos. Le réseau appartient au groupe Meta platforms	USA
2011	Création du réseau social Snapchat	Application et réseau social en ligne paru en	USA

		2011. Il permet le partage de photos et vidéos éphémères et dispose d'un système de messagerie instantée. Le réseau appartient au groupe SnapInc platforms.	
2016	Création du réseau social Tiktok	Créée par l'entreprise chinoise ByteDance en 2016, ce réseau social permet le partage de courtes vidéos et d'images. Son fonctionnement repose sur l'algorithme de recommandations dans l'objectif de favoriser la viralité.	Chine
2018	Publication de la réglementation RGPD	Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 pour mieux encadrer le traitement des données. Ce texte réglementaire européen encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne en établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.	UE
2022	Publication du Digital Services Act (DSA)	Le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act - DSA) fixe un ensemble de règles pour responsabiliser les plateformes numériques et lutter	UE

		contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux. Il vise à mettre en pratique le principe selon lequel ce qui est illégal hors ligne est illégal en ligne.	
--	--	--	--



1948

1975

1976

1978



1978

1989

1991

1994



1995

1998

2000

2004



2006

2010

2011

2016

2018

2022

Panneaux « descriptions » (à imprimer)

Le règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act - DSA) fixe un ensemble de règles pour responsabiliser les plateformes numériques et lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux. Il vise à mettre en pratique le principe selon lequel ce qui est illégal hors ligne est illégal en ligne.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application pour mieux encadrer le traitement des données. Ce texte réglementaire européen encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne en établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Créée par l'entreprise chinoise ByteDance, ce réseau social permet le partage de courtes vidéos et d'images. Son fonctionnement repose sur l'algorithme de recommandations dans l'objectif de favoriser la viralité.

Cette application et réseau social en ligne permet le partage de photos et vidéos éphémères et dispose d'un système de messagerie instantée. Le réseau appartient au groupe SnapInc platforms.

Réseau social en ligne paru en 2010 qui permet, pour ses utilisateurs et utilisatrices, le partage de photos et vidéos. Le réseau appartient au groupe Meta platforms.

X, anciennement appelé Twitter est un réseau social gouverné par Elon Musk qui permet aux personnes utilisatrices utilisateurs de poster des messages en ligne.

Réseau social en ligne fondé par Mark Zuckerberg, aujourd'hui gérée par l'entreprise Meta Platforms. Ce réseau permet aux personnes utilisatrices de publier des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, d'échanger des messages, de joindre et de créer des groupes et d'utiliser des applications. Il fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) a été proclamée lors du Conseil européen de Nice. Elle comporte 54 articles consacrant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE. Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. La Charte constitue un bouclier juridique supplémentaire pour les personnes dans l'Union

européenne. Dès sa proclamation, la Charte a eu vocation à devenir le texte de référence pour la protection des libertés et droits fondamentaux.

Google Limited Liability Company est une entreprise multinationale de services technologiques (logiciels et sites web). Fondée avant les années 2000 par Larry Page et Sergey Brin, son siège se trouve dans la Silicon Valley, dans l'état de Californie, aux Etats-Unis. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.

La directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données est un texte juridique contraignant du Parlement européen et du Conseil européen. Il vise à harmoniser la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques en ce qui concerne les activités de traitement et à assurer le libre flux des données à caractère personnel entre les États membres.

Entreprise multinationale basée à Seattle, dans l'état de Washington, aux Etats-Unis. Fondée par Jeff Bezos, la plateforme fournit la vente en ligne de produits culturels et marchands. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.

Cela signifie "l'informatique en nuage" et désigne un groupe d'éléments en réseau fournissant des services. Ils permettent de stocker des données d'utilisateurs ainsi que des logiciels. Les données informatiques sont ainsi stockées sur des serveurs informatiques distants, à travers un réseau (internet).

Tim Berners-Lee invente et met en place le World Wide Web (www), dans l'objectif de partager des informations, des fichiers et des courriers électroniques. Cette solution se démocratise avec les progrès de l'informatique et des réseaux de communication.

Ce texte juridique français relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés réglemente le traitement des données personnelles.

La commission nationale de l'informatique et des libertés doit veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits humains, ni à la vie privée et informatique, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Création d'une entreprise multinationale qui imagine et commercialise des produits électroniques, des ordinateurs et des logiciels. Elle a été créée par Steve Jobs, Steve Wozniak et Ronald Wayne. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.

Entreprise multinationale d'informatique et micro-informatique, créée par Bill Gates et Paul Allen. Elle fait partie de ce que l'on appelle les GAFAM, acronyme qui désigne les 5 plus grosses multinationales des technologies de l'information et de la communication.

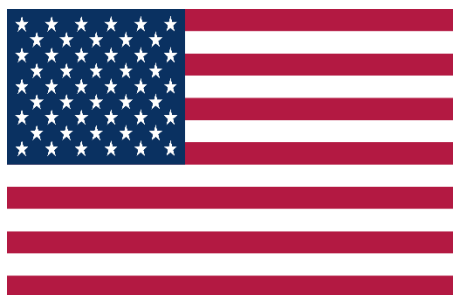
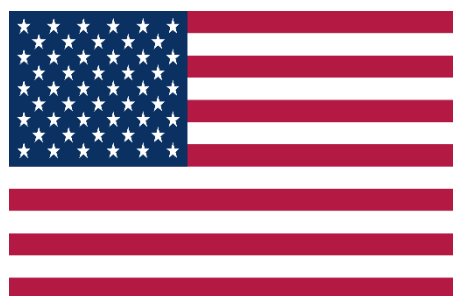
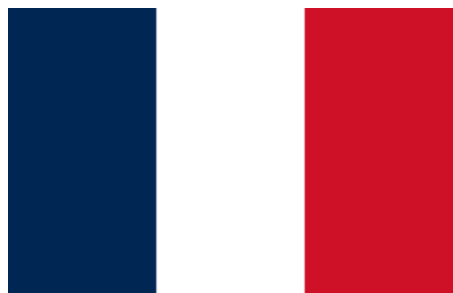
La Déclaration universelle des droits de l'homme est un texte international traduit dans plus de 500 langues.

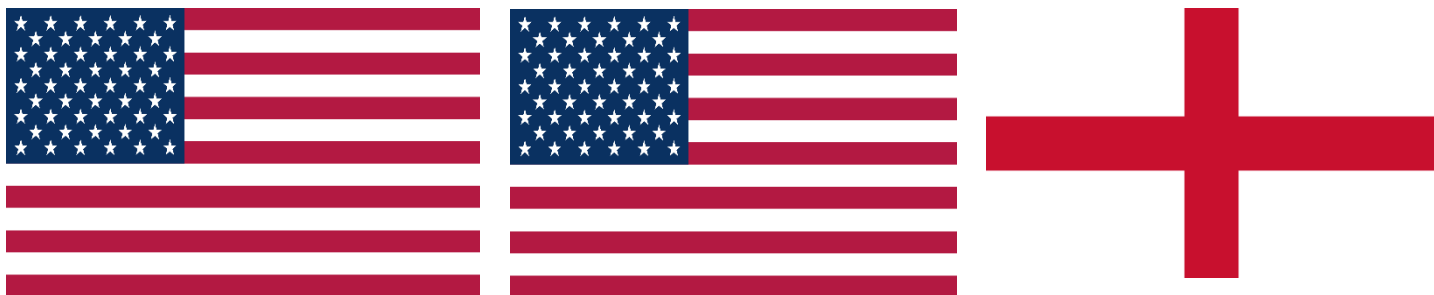
Panneaux « faits importants » (à imprimer)

Publication du Digital Services Act (DSA)
Publication de la réglementation RGPD
Création du réseau social TikTok
Création du réseau social Snapchat
Charte des droits fondamentaux
Création du réseau social Instagram
Création du réseau social Twitter
Création du réseau social Facebook
Création de l'entreprise Google LLC
Directive relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données
Création de l'entreprise Amazon
Apparition d'internet
Apparition du cloud computing
Loi française « informatique et libertés »

Création d'une autorité administrative française indépendante : la CNIL
Création de l'entreprise Apple
Création de l'entreprise Microsoft Corporation
Parution d'une convention internationale précisant les droits humains

Panneaux « drapeaux » (à imprimer)





Cartes pour le relai sportif

Annexe 4

Cartes « situations »

 Une personne prend en photo une autre personne, sans son consentement, et la publie sur les réseaux sociaux.
 Une personne récupère et partage l'identifiant et le mot de passe d'une boîte mail sans autorisation.
 Un réseau social continue à proposer des contenus problématiques à une personne mineur qui a dit ne pas être intéressée par le sujet.
 Une application mobile enregistre les appels vocaux du téléphone de ses clients, pour récolter des informations, sans en informer ses clients.
@ Un fournisseur internet revend les noms, adresses email et adresses postales de ses clients, sans leur consentement.
 Une personne pirate la caméra d'une tablette et vous observe.
 Un journal en ligne diffuse un article mettant en avant l'orientation sexuelle d'une personne, sans son consentement.



Une **caméra de surveillance** alerte la police si vous restez au même endroit plus de 20 minutes.



Une personne partage une **photo** d'une personne dénudée sur Snapchat, sans son consentement.



Cartes « droits »

Nous n'avons pas le droit de prendre en photo une personne pour la publier, sans son accord.

Il est interdit de partager des données confidentielles, sans l'accord de la personne : orientation sexuelle, handicap, état de santé, etc

Un mot de passe est personnel, il ne doit pas être partagé.

Les enfants ne doivent pas être confrontés à des contenus qui peuvent nuire à leur santé mentale et épanouissement physique.

Il est interdit d'enregistrer des appels privés, sans le consentement des personnes concernées.

Il est interdit de revendre des informations personnelles telles que des adresses emails, postales, des numéros de téléphone, si les personnes s'y sont opposées...

Il est interdit de filmer des personnes sans leur consentement.

Il est interdit de partager des photos d'une personne dénudée, sans son consentement.

Il est interdit de prendre le contrôle d'une tablette ou autre objet numérique à distance, sans le consentement de la personne.

